



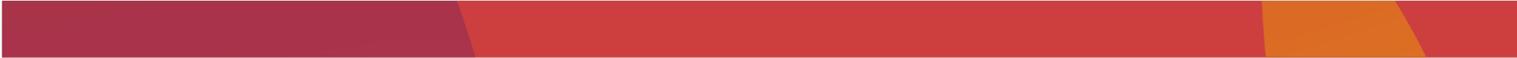
RAPPORT D'ACTIVITE 2024

INTERNAT SOCIAL MAUCHAMP

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP	5
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	7
AGREMENT	7
LE SITE DE VERNAY : IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE ET INFRASTRUCTURES	7
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS	8
LES PUBLICS ACCOMPAGNES	10
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES	10
EVOLUTION DE LA POPULATION	13
SCOLARITE	13
INSERTION PROFESSIONNELLE	15
FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT	16
L'ACTIVITE	17
DONNEES CHIFFREES DES USAGERS	17
LES ACTIVITES RECURRENTES	17
LA DEMARCHE QUALITE	18
TRAVAILLER EN PARTENARIAT	19
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES	19
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS	19
L'ORGANISATION DE SERVICE	21
LE PROJET DE SERVICE	21
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2	21
L'ORGANISATION INTERNE	22
RESSOURCES HUMAINES	23





ORGANIGRAMME23
DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS23

CONCLUSION 25

ANNEXES.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.



INTRODUCTION

L'Internat Mauchamp s'inscrit dans le champ de la Protection de l'Enfance. Il propose un modèle d'accueil des enfants permettant de diversifier les réponses proposées aux familles en offrant des modalités d'accueil et d'accompagnement complémentaires aux dispositifs existants. Il oriente son action vers un accompagnement éducatif en parallèle et en soutien de la persévérance scolaire, permettant en somme de soutenir les familles sur un temps donné et de sécuriser le parcours des enfants et jeunes accueillis.

L'internat accueille 35 adolescents provenant du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon, scolarisés au sein de 4 collèges de secteur avec lesquels nous avons un partenariat.

L'internat a accueilli cette année, un nombre plus important de jeunes relevant du périmètre Conseil départemental. Cette tendance vient confirmer une bonne connaissance de l'établissement par les professionnels du territoire et un partenariat de proximité avec les services du territoire.

L'équipe de professionnel de l'internat a été stable tout au long de l'année, ce qui a concouru au bon fonctionnement et à la qualité de la prise en charge. L'engagement de l'équipe éducative, des veilleurs de nuit ainsi que des services généraux est reconnu de tous et vient sécuriser les jeunes adolescents et leur famille.

Notons une difficulté récurrente, depuis plusieurs années, à maintenir ou développer les suivis thérapeutiques dus au manque de psychologue à l'internat, mais également aux difficultés que rencontre le secteur de la pédopsychiatrie. Les jeunes accueillis à l'internat Mauchamp peuvent pour certains, montrer des fragilités psychologiques difficile à décrire pour l'équipe éducative.

Il est également à noter que les ETP présents au sein de l'équipe éducative, mettent l'organisation de l'établissement en tension dès lors qu'un d'entre eux est absent (arrêt maladie, formation...). En effet, les jeunes accueillis au sein de l'internat arrivent des territoires de la Métropole mais également du Rhône. Par ailleurs, le site de Vernay étant assez isolé, il nécessite une fine organisation de l'équipe pour planifier les nombreux déplacements, ne serait-ce que pour permettre aux jeunes de se rendre dans leurs établissements scolaires et ce, au quotidien.

Enfin, l'association PEP 69/ML s'est attachée à développer un nouveau projet associatif 2023-2028.

Ce projet associatif se structure autour de trois axes :

- Développer le pouvoir d'agir, participation des familles et des personnes,
- Démarche inclusive, société incluse,
- Innovation sociale, ingénierie sociale,

Ainsi, le projet d'établissement 2026-2030 de l'internat Mauchamp, devra être ajusté aux nouvelles orientations et bien sûr, à l'expérience acquise ces dernières années. La réécriture du projet d'établissement, au sein du dispositif protection de l'enfance de l'association, est prévue pour 2025.

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs évènements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA)
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

AGREMENT

L'Internat Social Mauchamp est habilité au titre de l'Aide sociale à l'enfance, par le Président du Département du Nouveau Rhône au titre de l'arrêté ARCG-ASE 2017-0031 du 26 juillet 2017.

L'Internat Social Mauchamp est habilité et financé par le Département du Rhône et ouvre des places à des familles issues de la Métropole de Lyon. 35 places avec hébergement sont financées à l'internat.

L'Internat Social Mauchamp est un établissement social au sens du 12^{ème} alinéa des articles L 222-5 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), relatif aux jeunes accompagnés par le service de l'aide sociale à l'enfance, L.312-1 relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, L 313-7 relatif aux établissements et services à caractère expérimental, L 313-1 et suivant, R 313-1et suivants relatifs à l'autorisation des établissements et services sociaux du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

En tant que tel, il est soumis aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale. Sa création s'inscrit dans les orientations de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, notamment celles de soutien à la parentalité et de diversification des modes de prise en charge et d'accompagnement. Cette loi renforce la prévention en matière de protection de l'enfance, affirme la nécessaire coordination des différents acteurs de la prise en charge et permet une modulation des temps d'accueil.

Par ailleurs, comme le souligne la Loi du 5 mars 2007 : « Art. L. 112-3. - La protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Elle comporte à cet effet un ensemble d'interventions en faveur de ceux-ci et de leurs parents. (...) »¹. Cette loi permet d'orienter le projet de l'Internat Social Mauchamp vers la mise en œuvre d'actions de prévention et de soutien des familles.

La loi du 14 mars 2016 entend que les efforts de diversification des prises en charge visés par la précédente loi soient poursuivis et pérennisés des structures jusqu'à présent expérimentales. Elle vise à mieux prendre en compte les besoins de l'enfant, en favorisant plus de protection et de stabilité dans le parcours (développement de la prévention, amélioration du repérage et du suivi des situations de danger...).

LE SITE DE VERNAY : IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE ET INFRASTRUCTURES

Le site de Vernay est situé dans le Haut Beaujolais à environ 80 km de Lyon, dans le département du Rhône. Il est composé de nombreux bâtiments indépendants répartis sur une propriété de 6 Ha.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000823100/>

Nous retrouvons 5 principaux bâtiments avec des affectations spécifiques :

- Le bâtiment « château » : principalement destiné à l'hébergement des jeunes de l'ISM. Il abrite la cuisine centrale et les réfectoires.
- Le bâtiment « annexe » : bâtiment destiné à l'accueil des 30 jeunes du SAMNA. L'hébergement des jeunes est réparti sur les 2 étages. Il est composé de chambres collectives chacune équipée de douches et sanitaires attenants.
- Le bâtiment administratif : Ce bâtiment regroupe le secrétariat de direction, les bureaux des 2 adjoints de direction, le bureau de la direction, la salle de réunion/du personnel et le bureau de l'équipe éducative.
- Le bâtiment « école » comprend 2 niveaux :
 - Un rez-de-chaussée qui comprend une salle fitness, un foyer, une salle d'étude.
 - Un étage : 3 salles d'étude et 1 Centre de Documentation et d'Information composent ce niveau.
- Le gymnase : cet espace dispose d'une surface couverte d'environ 110 m² et de 2 salles annexes où sont installés un babyfoot, un billard et des rangements pour jeux d'extérieur (trottinettes, ballons...). Le gymnase est occupé principalement lorsque le temps ne permet pas des activités à l'extérieur.

PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

L'internat doit proposer un cadre de vie et de travail stable à des enfants qui connaissent des difficultés familiales et/ou environnementales compromettant leurs chances de réussite. Les objectifs institutionnels renvoient autant aux problématiques scolaires qu'aux difficultés sociales et/ou familiales.

Ils supposent donc des pratiques, un fonctionnement et un encadrement éducatif visant, dans le même mouvement, à l'amélioration de la scolarité et à une prise en charge de difficultés plus globales (relationnelles, familiales, ...) incluant un soutien à la parentalité. C'est ce double ancrage, dans l'action éducative et la scolarité, qui structure le projet de l'ISM et les pratiques qu'il a progressivement développées depuis sa création.

Au-delà de l'internat social, qui se caractériserait par une prise en compte, dans le cadre scolaire, de difficultés sociales en termes de ressources ou d'éloignement, le projet de l'Internat Mauchamp s'inscrit dans le dispositif de protection de l'enfance. C'est là, l'orientation centrale du projet de l'ISM : prendre en considération l'enjeu éducatif et y répondre par la qualification des professionnels et un encadrement expérimenté en protection de l'enfance. Les usagers et les partenaires confirment le bien-fondé de l'approche retenue et le professionnalisme des intervenants.

Cette inscription dans le dispositif de protection de l'enfance est par ailleurs explicitement orientée vers la prévention. L'internat vient renforcer ou soutenir la mesure d'action éducative par ailleurs mise en œuvre par les services du Conseil Départemental ou ceux du secteur associatif habilité. L'ISM est une structure innovante qui peut aussi se penser comme une passerelle entre un placement et un retour en famille, ou inversement comme une solution en amont ou une alternative à un placement.

L'ISM permet de repenser la mission de prévention à travers un meilleur suivi social et scolaire des jeunes et de leurs familles. Les missions sous-jacentes seront la socialisation à travers le collectif, l'ouverture culturelle, l'éducation à la citoyenneté.

Leur exercice va requérir : une transparence des actions éducatives par le partage permanent des informations avec les jeunes, les familles et les services compétents, et par une mise en place d'outils et d'actions visant l'épanouissement, la protection et la sécurité des jeunes accueillis.

Ce travail méthodologique doit permettre :

- Au jeune de bénéficier d'un accueil de qualité, de trouver sa place, de se voir offrir une prestation d'hébergement attentionnée.
- D'inclure sa famille autant que possible dans son parcours et les prises de décisions.
- D'être créatif et en recherche constante d'amélioration dans l'accompagnement individuel.
- De travailler sur une base de valorisation des compétences des jeunes.
- D'évaluer les prestations en tenant compte de l'expression des jeunes, mais aussi des salariés.
- De faciliter la remise en question professionnelle des salariés et leur évolution.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

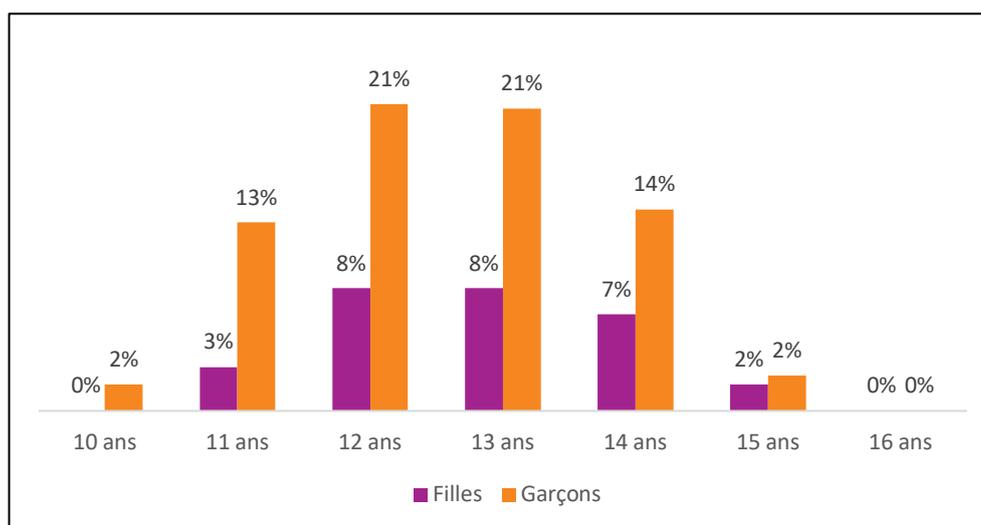
L'Internat Social Mauchamp (ISM) accueille des adolescents âgés de 11 à 15 ans (de la 6^{ème} à la 3^{ème}), et ce en raison de la scolarisation uniquement sur les collèges. Cette tranche correspond à une période très spécifique de l'existence : l'adolescence, période importante durant laquelle se jouent des process clefs autour de l'identité, de la sexualité, de la représentation, de l'appartenance, de la loi. Cette « préparation » à la vie d'adulte n'est pas aisée pour l'ensemble des enfants.

Les difficultés familiales, sociales, environnementales, scolaires des jeunes accueillis sur l'internat peuvent accroître un sentiment de mal être dans une période déjà souvent vécue comme « inconfortable ».

L'accueil est ouvert aux jeunes résidant sur le département du Rhône et sur la Métropole de Lyon.

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

RÉPARTITION PAR ÂGE



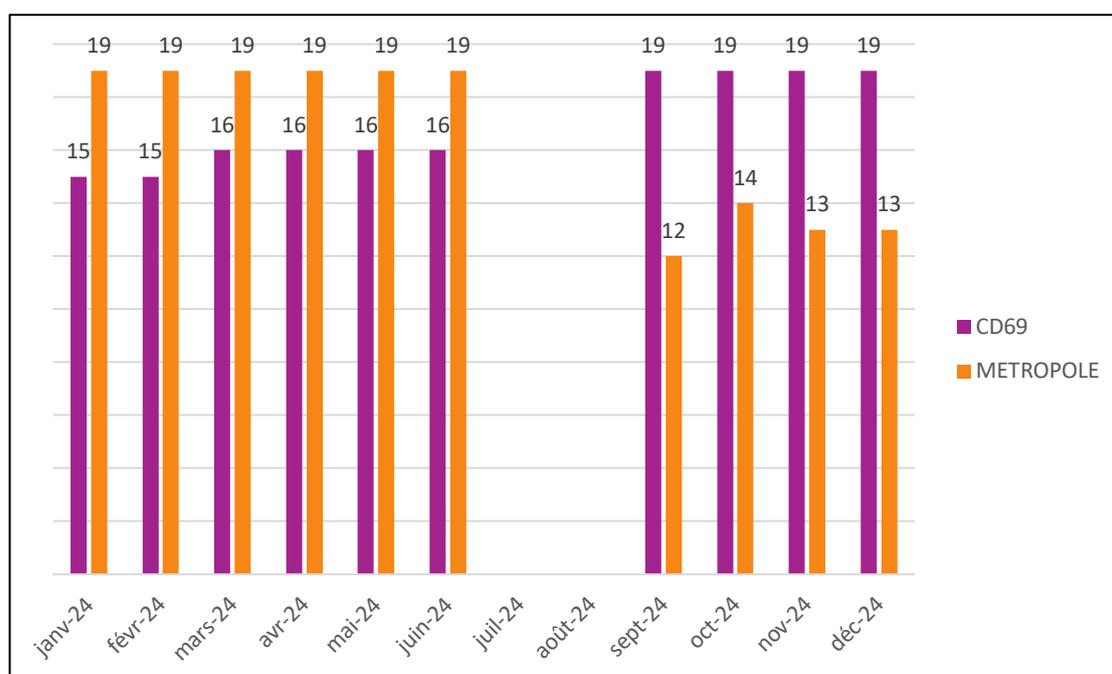
L'année 2024 a été marquée par l'accueil d'un grand nombre de jeune entre 12 et 13 ans. Cette tranche d'âge a eu une incidence sur la répartition des affectations scolaires. En effet les classes de 5^{ème} et 4^{ème} étaient saturées ce qui n'a pas permis de répondre et satisfaire toutes les demandes d'admission (2 refus).

On note un nombre bien plus important de garçons (73%) que de filles (27%) pour l'année 2024. La mixité s'effectue en corrélation avec le nombre de dossiers qui nous est adressé. La mixité de genre reste une volonté des équipes. Nous veillons, dans les admissions, à tendre vers un certain équilibre même si, dans les faits, les demandes pour des garçons sont nettement plus nombreuses.

Dans la mesure où l'internat a pour vocation d'orienter son action dans le champ de la prévention, une attention est portée vers l'accompagnement aux plus jeunes collégiens. Intervenir de manière relativement précoce lors du développement de l'enfant peut permettre de favoriser certains apprentissages et acquisitions, mais également d'éviter une potentielle dégradation des situations. Néanmoins, l'équipe éducative oriente ses actions en fonction des besoins individuels identifiés. Ainsi, la phase de pré admission reste déterminante pour définir la capacité de l'internat à répondre aux besoins et attentes des familles et ce, quel que soit l'âge du collégien désireux d'intégrer l'établissement.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Le graphique, ci-dessous, vient traduire une tendance inversée des demandes selon les 2 territoires prescripteurs. En effet, à l'ouverture de l'internat 25 places étaient prioritairement destinées à répondre à la forte demande de dossiers provenant de la Métropole de Lyon contre 10 pour le Département du Rhône. Cette tendance ne s'est pas confirmée durant l'année 2024.



L'année 2024 vient confirmer et renforcer le constat des années précédentes sur le nombre de demandes d'admission émanant du territoire du Conseil Départemental. Cette année encore et avec l'accord des autorités de tutelles, nous avons ouvert plus de places pour le CD69 portant l'accueil à 15 jeunes venant de ce territoire de janvier à juillet 2024 puis de 20 places de septembre à décembre 2024.

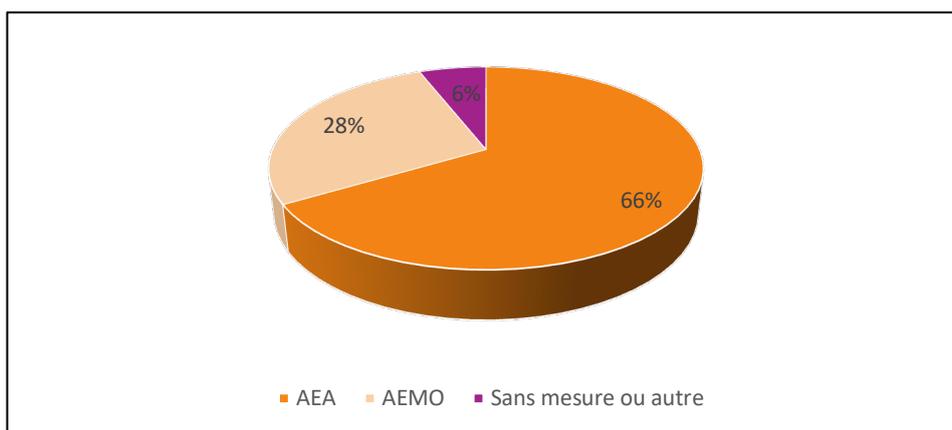
Le partenariat avec les services d'Aide Educative Administrative (AEA) des 4 territoires du CD69 et d'ACOLEA nous amène à une étroite collaboration. Les travailleurs sociaux en charge des mesures éducatives sont souvent sollicités, dans le cadre du suivi des jeunes accueillis, lors de rencontre sur site, aux commissions enfance et tout au long de l'année par mails ou par téléphone.

L'année 2024 a mis en exergue un phénomène nouveau, qui est celui d'avoir des demandes directement formulées par les acteurs de l'Education Nationale. Les collèges de Monsols, Lamure sur Azergues, Beaujeu et Belleville en Beaujolais nous sollicitent directement pour des élèves scolarisés au sein de leur établissement.

Cette démarche facilite grandement l'admission, notamment sur la scolarisation des jeunes sur leur établissement de secteur. Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance restent décisionnaires quant à la possibilité pour les familles orientées par les services de l'Education Nationale, à accéder à un accompagnement éducatif assuré par l'internat.

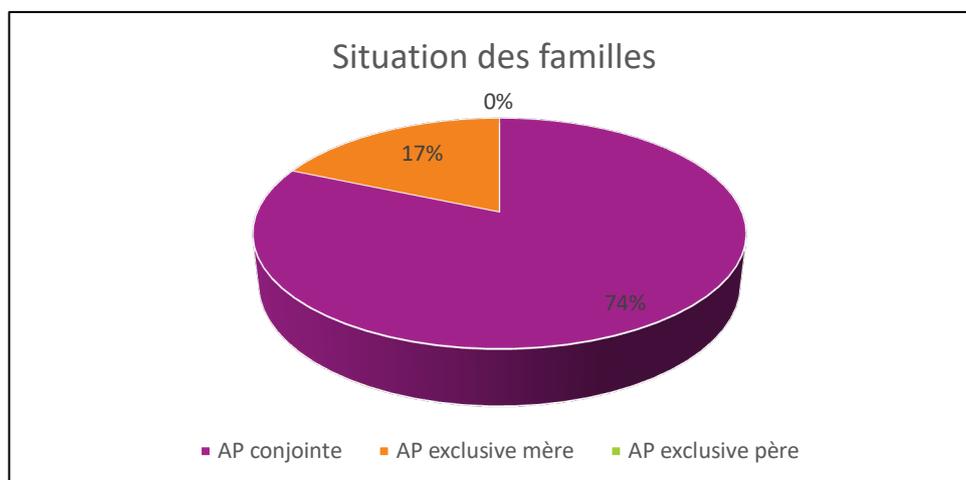
Pour rappel, l'Internat Social Mauchamp est ouvert aux familles résidant dans le département du Nouveau Rhône ou la Métropole de Lyon. Pour accéder à ce dispositif d'accueil, les familles doivent bénéficier d'une mesure d'AEA (Aide Educative Administrative) ou d'AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert), ou encore, être suivis sur le plan social en polyvalence de secteur (pour le périmètre de la Métropole de Lyon). Les demandes émanant de l'Education Nationale sont donc réorientées vers les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

TYPES DE MESURE

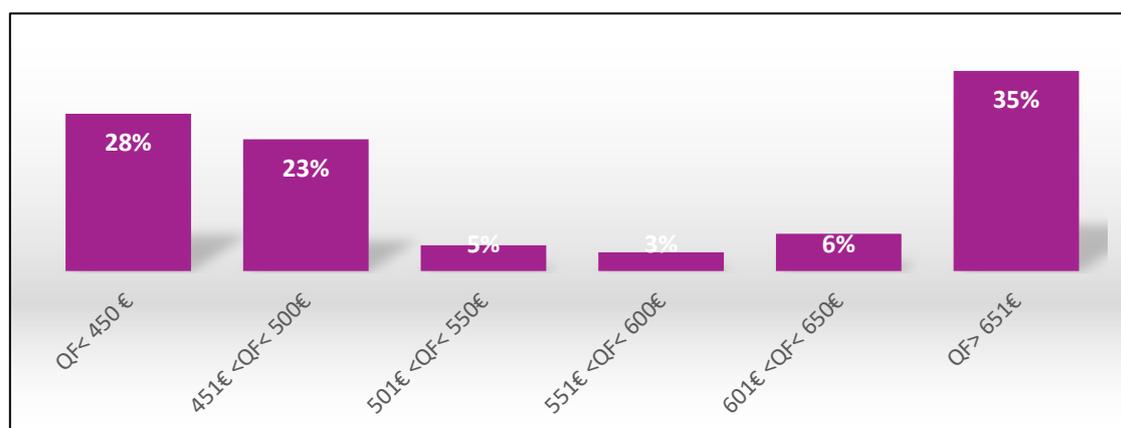


L'année 2024 vient confirmer une large majorité de mesure éducative administrative (AEA), puisque plus des 2/3 des jeunes accueillis étaient présents à ce titre. La dynamique administrative des mesures éducatives vient déjà marquer une approche préventive des actions éducatives, qui est en lien avec l'essence même du projet de l'ISM.

Sur cette année 2024, il y a eu 3 dossiers avec une levée de mesure de placement externalisée, avec comme prérequis un accompagnement par l'internat Social Mauchamp. Nous constatons que ce glissement a permis de consolider les liens familiaux et de remobiliser les jeunes autour de la scolarité.



Les autorités parentales conjointes sont largement représentées impliquant ainsi les deux parents dans le projet de leur enfant. La participation des familles est essentielle est reste un préalable pour garantir une efficience dans le travail à engager avec leur enfant. Il y a, systématiquement, une sollicitation auprès de tous les parents, notamment en cas de séparation ou de divorce.



EVOLUTION DE LA POPULATION

Nous observons pour la majeure partie des jeunes, que les problématiques scolaires sont à l'origine des demandes d'internat. De plus en plus de jeunes sont en décrochage scolaire, ce qui se traduit par de mauvais résultats et par un grand nombre de sanctions relevant de la vie scolaire (retenues, commissions éducatives, conseils de discipline, exclusions temporaires, exclusions définitives...).

Nous sommes fortement sollicités, par les partenaires de l'éducation nationale, pour mettre en place des aménagements du temps scolaire répondant ainsi aux problématiques repérées, dans le cadre de protocoles bien définis. Or, à ce jour, il est difficile de répondre à tous les besoins au regard de notre organisation et des moyens dont nous disposons. Une éducatrice spécialisée de l'internat intervient dans les collèges, favorisant ainsi le maintien des jeunes en difficultés dans leur établissement de référence. Or, au regard du nombre accru d'aménagements scolaires mis en place, il devient compliqué de répondre à toutes les besoins.

Le nombre d'enfants accueillis ayant des notifications AESH, ULIS, SEGPA est, cette année encore, en hausse. Force est de constater que beaucoup de jeunes (**45,7 %**) bénéficient d'une notification MDPH et/ou d'un suivi en pédopsychiatrie. Cette particularité vient souligner une prise en compte des difficultés et d'une reconnaissance de celles-ci, ce qui permet de mieux accompagner les jeunes accueillis.

SCOLARITE

Le soutien de la scolarité des enfants protégés est un enjeu essentiel pour garantir le droit à l'éducation reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant. En France, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants français de 3 à 16 ans. Espace central de la vie quotidienne des enfants, la scolarité joue un rôle important pour leur bien-être et permet de répondre à certains de leurs besoins fondamentaux, notamment « le besoin d'expériences et d'exploration du monde ».

Par ailleurs, la réussite scolaire joue un rôle déterminant pour le parcours de vie des enfants protégés, dont on sait qu'ils sont particulièrement exposés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle à l'âge adulte.

La proximité historique entre les Pupilles de l'Enseignement Public et les services de l'Education Nationale est connue de tous. Cet engagement fort, sous l'impulsion des services de l'Aide sociale à l'Enfance du département du Rhône et de la Métropole de Lyon², a participé à faciliter l'inscription des internats sociaux sur le thème de la persévérance scolaire comme l'un des axes principaux des projets d'établissement des internats.

LA SCOLARITE, OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIERE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES :

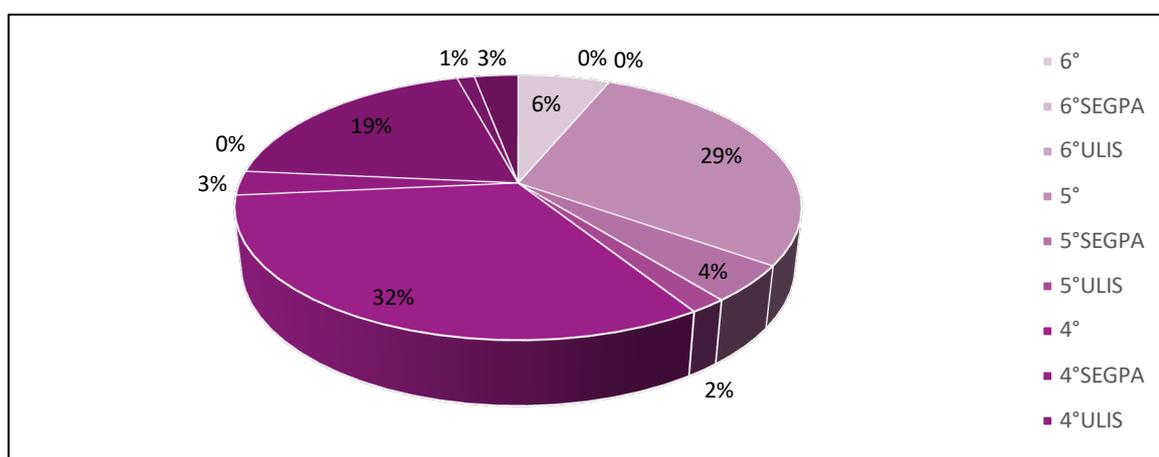
La Cour des comptes, dans un rapport de novembre 2020, a pointé les défaillances en matière de suivi de la scolarité des enfants relevant de la protection de l'enfance, en soulignant l'insuffisance des partenariats et le manque d'indicateurs partagés. La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 a par ailleurs défini une série de mesures visant à garantir aux enfants confiés « l'accès à la scolarité et à un accompagnement scolaire adapté ». Elle met l'accent sur la mobilisation des dispositifs de droit commun (Devoirs faits) et des outils de l'école inclusive tel que le projet personnalisé de scolarisation. Il est également intéressant de noter l'existence d'autres actions de droit commun, en particulier des dispositifs visant à prévenir et prendre en charge les situations de décrochage scolaire.

L'internat s'inscrit pleinement dans ce processus et participe activement à tous les temps de réflexion visant à prévenir le décrochage scolaire. Tous les éducateurs ont une « référence collège » et suivent au plus près la scolarité des jeunes accueillis à l'internat.

L'internat Social Mauchamp s'inscrit dans le champ de la scolarité autour de 5 axes :

- La participation de l'enfant à son projet scolaire (aider l'enfant à être acteur de sa scolarité)
- L'implication des parents (encourager l'implication des parents dans la scolarité de l'enfant)
- L'accompagnement de la scolarité (identifier et développer les ressources de l'internat pour accompagner collectivement les parcours scolaires),
- Les relations avec les établissements scolaires et le partage d'informations (s'inscrire dans la communauté éducative)
- Le soutien des acteurs de l'Éducation nationale (intervenir dans l'école)

CLASSES DE NIVEAU



L'année 2024 a été marquée par un accueil de jeunes relevant de dispositifs adaptés de type ULIS et SEGPA. En effet 10 % d'entre eux ont bénéficié de cette orientation, ce qui a amené l'internat à adapter ses accompagnements, notamment sur le plan pédagogique. Il a fallu revoir l'organisation des temps d'étude,

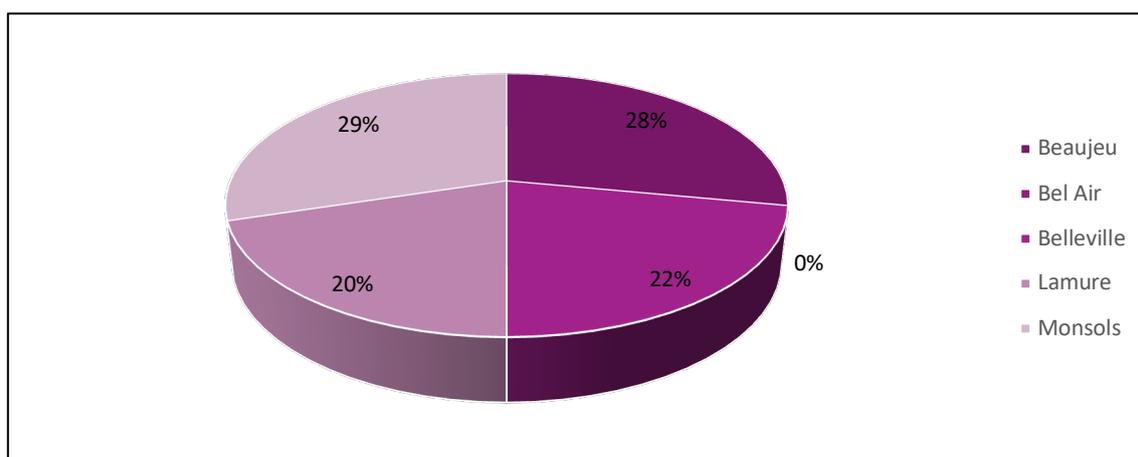
² https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/famille/20230630_schema-enfance.pdf, orientation stratégique 1 action 3

accentuer les recherches de stages, favoriser les aménagements du temps scolaire, participer aux équipes de suivi à la scolarité (ESS) et guider les familles à la constitution des dossiers MDPH.

L'internat a accueilli 6 stagiaires sur l'ensemble de l'année scolaire en formation d'éducateur spécialisé ou moniteur-éducateur, ce qui a permis de renforcer la prise en charge autour de l'accompagnement scolaire et pédagogique. Leur présence a grandement facilité l'organisation, garantissant une meilleure qualité des interventions sur ce point.

Le service a et en étroite collaboration avec les partenaires de l'éducation nationale, repensé l'accompagnement autour de la scolarité. En effet, une éducatrice spécialisée intervient directement dans les collèges pour répondre aux besoins individuels des jeunes les plus en difficultés. Cette approche a permis de réduire le nombre d'internes sur le temps d'étude obligatoire du soir, laissant la possibilité de proposer des activités sportives après les cours.

REPARTITION COLLEGES



Nous avons en 2024 travaillé et collaboré avec les 4 collèges de secteur avec qui nous avons un partenariat historique. On observe une répartition plutôt équilibrée des jeunes dans ces établissements en prenant en compte l'organisation des transports scolaires que l'internat assure.

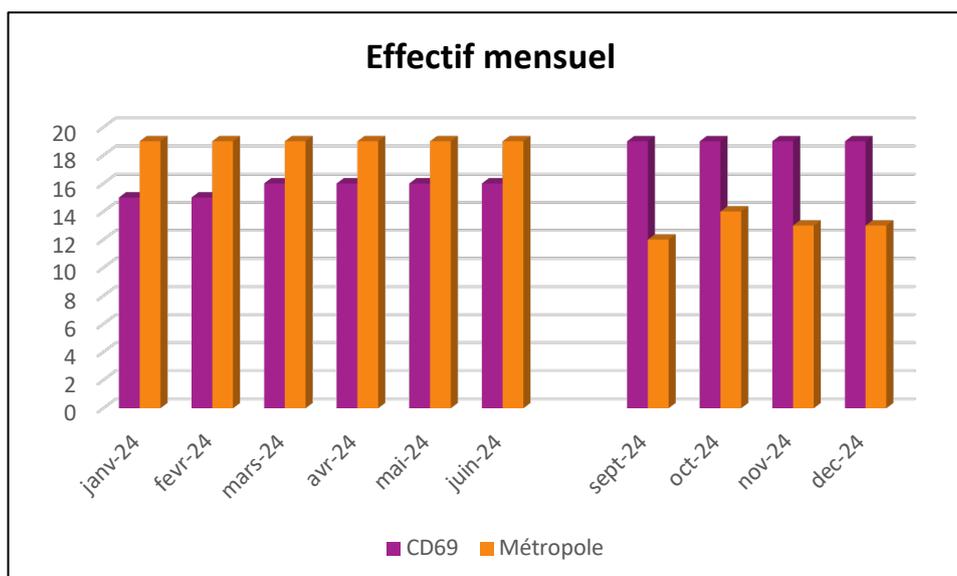
Une commission d'affectation scolaire se tient tous les ans fin juin, pour répartir les internes accueillis de façon proportionnée. Certaines affectations sont orientées, notamment sur les dispositifs spécialisés type SEGPA et ULIS, mais également lorsque certains jeunes dépendent de leur établissement de secteur.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Le rôle de l'établissement est de donner aux jeunes l'envie de grandir, de se projeter dans l'avenir, d'apprendre à faire des choix, de comprendre l'environnement du travail, de découvrir l'univers social et professionnel, puis d'accompagner les jeunes à l'élaboration d'un projet personnalisé dans leurs démarches d'insertion. Il s'agit également de diversifier les connaissances des possibilités d'insertion professionnelle et sociale en milieu ordinaire comme en milieu protégé par des rencontres avec des professionnels, des entreprises et par des stages.

Sur l'année 2024, étaient scolarisés en classe de 3^{ème}, 19 jeunes pour qui il a fallu mettre en place une prise en charge spécifique pour l'accompagnement sur les lieux de stage. Nous avons activé le réseau d'artisans et de sociétés locales, capable de les accueillir. Pour certains les stages se sont déroulés sur leur lieu de domiciliation, ce qui a engendré une diminution d'un nombre de journée et donc de la facturation.

FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT



Nous avons accueilli sur l'ensemble de l'année 2024, 43 adolescents dont 19 du département et 24 de la Métropole de Lyon. Au 1er janvier 2024, la moyenne du taux d'activité est 33,60 jeunes accueillis pour une capacité de 35 jeunes. Il y a eu en cours d'année, 4 départs dont 2 pour cause de déménagement (retour Mayotte) et 2 autres (fratrie) sur décision famille.

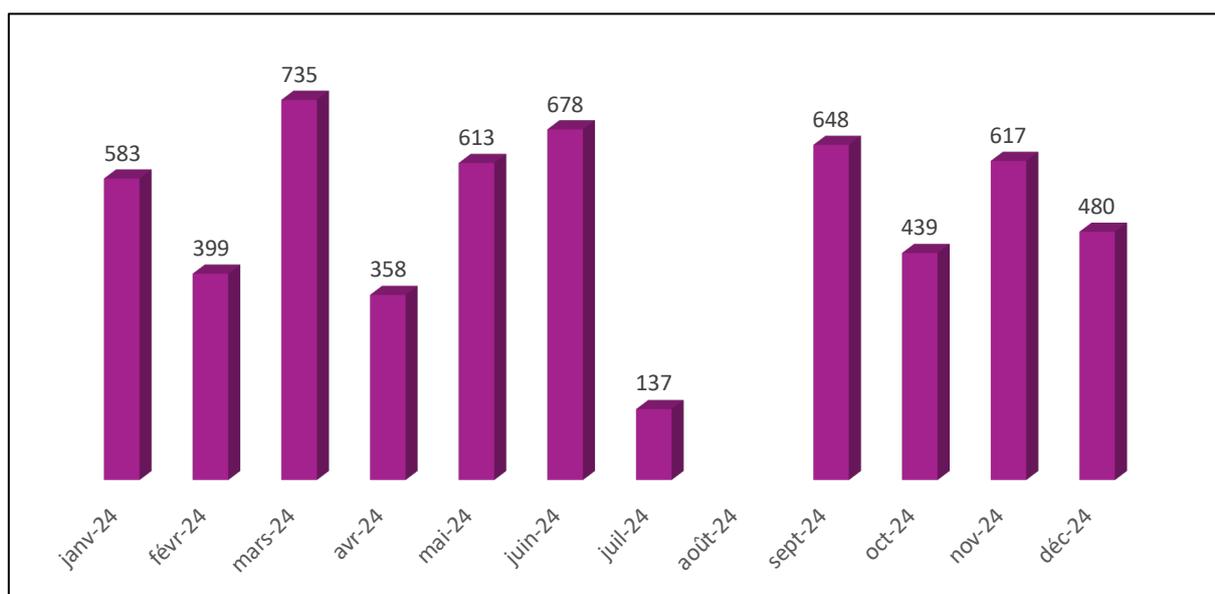
6 dossiers sont restés sans suite à l'issue de la commission d'affectation du mois de juin 2024 pour la rentrée de septembre 2024.

- 3 dossiers pour qui les familles n'ont pas souhaité inscrire leur enfant.
- 2 dossiers avec une orientation en classe de SEGPA, pour qui il n'y avait plus de place dans les établissements scolaires partenaires.
- 1 dossier pour qui une ordonnance de placement provisoire OPP a été prononcée.

L'ACTIVITE

DONNEES CHIFFREES DES USAGERS

Il ya eu un total de 5687 journées réalisées sur un total de 5819 projetées. Cet écart s'explique par un effectif non atteint puisqu'il a manqué 1,6 jeunes sur l'exercice 2024



LES ACTIVITES RECURRENTES

Elles ont lieu essentiellement sur le temps du mercredi après-midi. En chaque début de semaine, les éducateurs proposent un panel d'activités pour le mercredi après-midi en fonction :

- Des demandes des jeunes
- Des conditions météorologiques
- Des compétences des éducateurs
- Des moyens humains, matériels et financiers
- Des contraintes horaires

Les activités touchent différents domaines : sportif, ludique, culturel et environnemental. Elles peuvent être récurrentes comme ponctuelles.

La Randonnée : Deux éducateurs prennent plus particulièrement en charge cette activité. Ils proposent des circuits et des niveaux de difficulté différents en fonction des jeunes et de leurs aptitudes.

L'activité Football : De nombreux jeunes font la demande de ce sport. Les soirs de la semaine, ils jouent souvent dans la cour de l'internat de façon ludique. Les mercredis après-midi s'apparentent plus à de vrais

entraînements durant lesquels les éducateurs vont tenter d'améliorer les compétences techniques, tactiques des jeunes. Là aussi, des rencontres et tournois sont organisés avec d'autres établissements.

Ces activités « sportives » ne revêtent pas seulement un caractère « occupationnel ». Elles ont des objectifs éducatifs faisant parties intégrantes du projet personnalisé des jeunes à savoir : le respect des règles, la socialisation, l'émergence d'échanges informels, le dépassement de soi, l'apprentissage de la défaite et de la frustration, le développement de la motricité globale, le « dévouement physique ».

Une multitude d'autres activités sont proposées comme, le renforcement musculaire, le fitness, l'atelier jeux de société, l'atelier cuisine...

LA DEMARCHE QUALITE

Lors du premier trimestre 2024, les PEP 69/ML se sont engagés à relancer une démarche qualité des accompagnements qui soit ambitieuse et éthique.

Cela s'est concrétisé par le recrutement d'un chargé de mission qualité commun à l'association pour accompagner les établissements et services dans l'animation de leur démarche qualité ainsi que la préparation des évaluations externes selon le référentiel HAS. Aussi, les PEP 69/ML se sont équipés d'un outil de pilotage et gestion des risques « AGEVAL ». En cours de déploiement dans les établissements et services, il doit, entre autres, faciliter la centralisation des données et le pilotage des plans d'actions.

Sur le plan organisationnel, 3 COPIL Qualité ont été organisées afin de structurer la démarche qualité associative et harmoniser les pratiques transverses, et plus particulièrement celles en lien avec les critères impératifs du référentiel HAS. Un blog qualité, centralisant les diverses ressources documentaires telles que les RBPP, les procédures et autres ressources, est mis à disposition de l'ensemble des salariés de l'association.

Sur le plan opérationnel, en 2024 une attention particulière a été apportée à l'actualisation des outils de la loi 2002.2 et à la démarche de prévention des risques de maltraitance et violence en institution et l'actualisation des plans de gestion de crise et de continuité d'activité. Tout en poursuivant l'accompagnement de ces thématiques, la question de l'expression et la participation des personnes accompagnées et leurs familles sera au cœur de la démarche qualité PEP 69/ML pour cette année 2025.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Le principe de « libre adhésion », vient signifier un engagement fort des familles au projet de l'internat. Il vient, également via le contrat de séjour, acter la nécessité d'une étroite collaboration.

En effet, la question de l'adhésion de la famille, de l'enfant ou du jeune concerné par le projet, constitue un premier socle pour permettre l'admission au sein de l'établissement. L'engagement des différentes parties concernées doit se faire sans contrainte ou injonction. Cette adhésion au projet vient appuyer l'idée de la collaboration, du « travail ensemble » entre les différentes parties afin de favoriser la réussite du projet. Cette approche est opportune pour les familles qui peuvent ou souhaitent s'en saisir, afin de « préserver » les enfants le temps de trouver des réponses face aux difficultés qu'elles rencontrent dans le cadre de l'exercice de leur parentalité et des responsabilités qui en découlent.

Le rythme de trois rencontres annuelles « obligatoires » a été maintenu à chaque fin de trimestre. Le référent fait le point sur l'évolution du jeune avec sa famille et le travailleur social en charge de la mesure. Ces temps de rencontres se font sur la métropole de Lyon ou à l'internat Favre, ce qui permet de faciliter la question de la mobilisation et de l'éloignement géographique.

Les objectifs sont multiples et visent à mettre à profit et valoriser les compétences des parents, favoriser leur implication dans la vie institutionnelle ou encore fluidifier les échanges et créer du lien. Ces dispositifs doivent permettre une flexibilité et une adaptation aux besoins des familles.

En outre, il s'agit de favoriser la participation des travailleurs sociaux à ces temps d'échange et faciliter la mise en place d'une action conjointe. Les parents font globalement l'objet de contacts téléphoniques réguliers (1 fois / semaine a minima), ainsi que de rencontres tout au long de l'année, même si leur participation et leur implication reste fluctuante suivant les situations

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

Les associations et services habilités pour les mesures éducatives (AEA et AEMO) sont des acteurs et partenaires majeurs pour l'internat. En effet, les MDR, les MDM, ACOLEA, la SAUVEGARDE 69, l'UDAF, TREMA... nous adressent les dossiers, c'est à partir de ces dossiers que nous enclenchons le processus d'admission qui débouchera pour certains jeunes à un accueil à l'internat. De nombreux échanges et rencontres sont prévus avec ces associations partenaires tout au long de l'année et renforce la qualité du travail engagé avec les internes. L'éducateur référent participe, sur invitation, aux commissions enfance ou aux audiences chez le juge des enfants. Nous sommes maintenant repérés et identifiés comme de vrais interlocuteurs sur la situation des jeunes.

Les collèges du secteur constituent, également, un partenaire majeur dans le cadre de notre mission. Chaque collège a un référent internat au niveau de l'équipe éducative. Il est l'interlocuteur privilégié, il organise les rencontres (au minimum une par période scolaire) afin de faire le point sur la situation de chaque jeune. En début d'année scolaire, il recueille et centralise les objectifs scolaires des jeunes. À l'entame du dernier

trimestre, les réadmissions potentielles sont rediscutées avec les principaux de collèges et leurs collaborateurs (adjoints, CPE). Ces derniers participent d'ailleurs aux commissions de réadmissions et d'admissions. Ils sont sollicités aussi pour d'éventuelles admissions en cours d'années.

Nous avons également formalisé notre partenariat avec le DITEP d'Ouroux géré par l'association ACOLEA par la signature d'une convention. Nous mobilisons l'équipe ressource du DITEP pour réaliser des bilans et poser des diagnostics qui vont nous éclairer et nous donner des clés de compréhension pour l'accompagnement éducatif du jeune. En post bilan, le DITEP peut aussi parfois proposer un accompagnement spécifique (séance avec la psychologue ou le pédopsychiatre du DITEP). En contrepartie, l'internat Mauchamp met à disposition du DITEP le gymnase et la salle de fitness.

En septembre 2024, nous avons pris contact avec le **Centre Départemental de Santé et d'Education Sexuelle (CDESES)** avec qui nous avons contractualisé des interventions à l'internat. Il s'agit d'un service du Département du Rhône ouvert aux Rhodaniens pour tout ce qui concerne la vie affective, relationnelle et sexuelle. Ce lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement, propose des consultations médicales en lien avec la sexualité, des entretiens de conseil conjugal et familial et des entretiens sociaux. 3 ateliers animés par des professionnels du CDESES ont eu lieu dans le cadre des activités prévues les mercredis après-midi, d'octobre à décembre 2024.

L'ORGANISATION DE SERVICE

LE PROJET DE SERVICE

L'équipe de l'internat Mauchamp va s'engager en 2025, dans la réécriture du projet d'établissement pour la période 2026/2030. Ce processus sera l'opportunité de réinterroger nos pratiques et notre organisation, de mettre le projet à jour au regard du nouveau projet associatif, de réaffirmer notre souhait pour une meilleure collaboration des équipes présentes sur le site de Vernay

LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

Les principaux outils instaurés par la loi 2002-2 :

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Ce document définit les orientations, les objectifs et les modalités de fonctionnement de l'internat Mauchamp. Le projet doit être réécrit en 2025, pour une durée de 5 ans : 2026-2030.

LE LIVRET D'ACCUEIL

Il est remis à chaque enfant/jeune et sa famille lors de l'admission et contient des informations essentielles sur l'établissement, ses prestations, son fonctionnement et les droits des personnes accueillies. L'Internat Mauchamp présente son livret d'accueil avec en annexe : son règlement de fonctionnement et la charte des droits et des libertés.

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Elle rappelle les droits fondamentaux des personnes accueillies, notamment le respect de la dignité, de l'intimité, de la vie privée et de la participation aux décisions les concernant.

LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Il définit les règles de vie collective au sein de l'Internat Mauchamp précisant les droits et devoirs des enfants/jeunes ainsi que les modalités d'intervention des professionnels.

LE CONTRAT DE SEJOUR

Il formalise les engagements réciproques entre l'enfant ou le jeune et l'Internat Mauchamp, précisant les prestations fournies et les conditions de leur mise en œuvre. Il est remis et signé par les représentants légaux lors de chaque admission.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Instance de participation des usagers, il permet d'échanger sur le fonctionnement de l'institution et de proposer des améliorations. Il est composé de représentants des enfants/jeunes, des familles, des professionnels et de direction. Actuellement, le CVS n'est pas mis en place à l'ISM, mais nous prévoyons d'y remédier en 2025, en organisant une instance pour la participation des familles à la vie de l'établissement.

L'ORGANISATION INTERNE

Les temps de réunion ont été structurés afin d'en clarifier l'organisation et le contenu. Ils se déclinent de la manière suivante :

- Réunion d'équipe 3h/semaine
- Réunion analyse de la pratique 1h30 /mois
- Réunion cuisine 1h/semaine

REUNION D'EQUIPE EDUCATIVE :

La réunion est un espace fondamental, c'est le noyau de la vie institutionnelle, c'est là que se crée l'institution, c'est dans cet espace que se construit une équipe, à travers un travail de coopération et d'échanges. Le temps de réunion permet de parler de sa pratique mais aussi de ses émotions. Lorsqu'un thème est abordé en réunion, il peut être intéressant de commencer par le ressenti des professionnels, et ainsi de cheminer du subjectif à ce qui sera commun.

Ce temps de réunion définit tous les aspects organisationnels, réflexifs et décisionnels.

REUNION ANALYSE DE LA PRATIQUE :

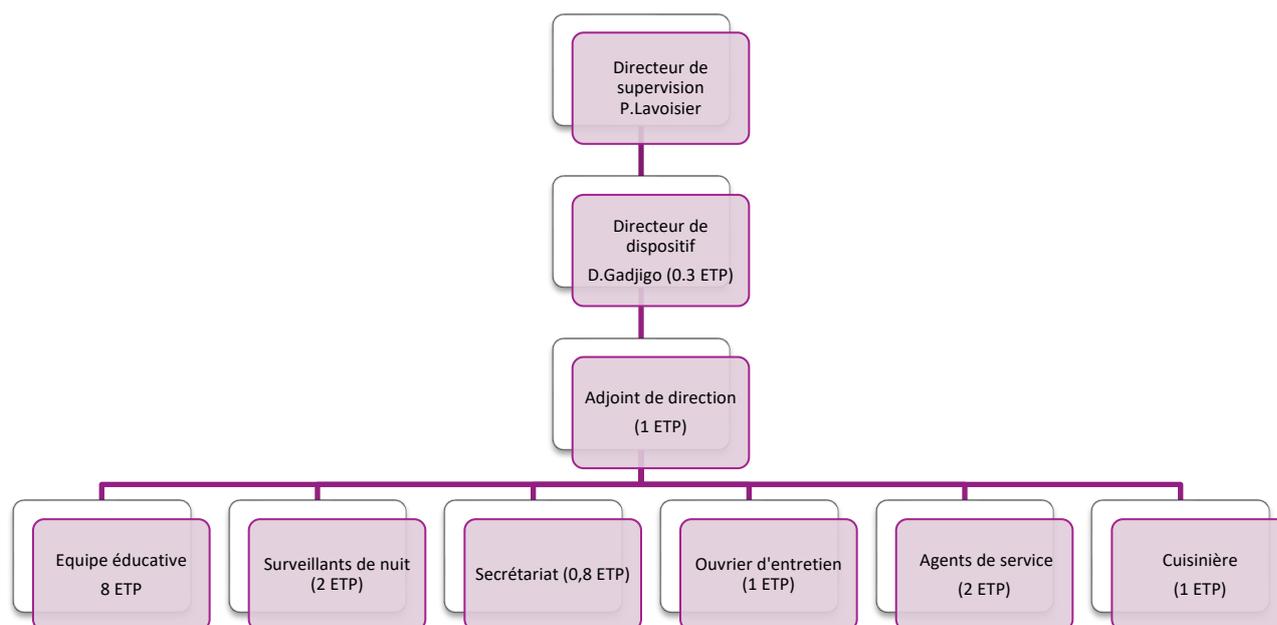
L'APP propose un espace d'élaboration autour de ce qui est en jeu dans le lien entre les professionnels, les jeunes accompagnés et leurs familles. Elle peut aussi permettre de prévenir l'apparition des maladies psychiques liées à l'activité professionnelle (Burn-out, dépression, décompensation psychique, passage à l'acte...) et/ou avoir une action psychothérapeutique groupale, par l'animation du groupe de parole.

REUNION SERVICES GENERAUX (CUISINE) :

Un temps de réunion hebdomadaire est mis en place en présence de la responsable logistique et de l'adjoint de direction. Cette instance permet d'avoir un suivi de gestion des stocks, d'élaboration de menus et de suivi de la qualité.

RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME



DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS

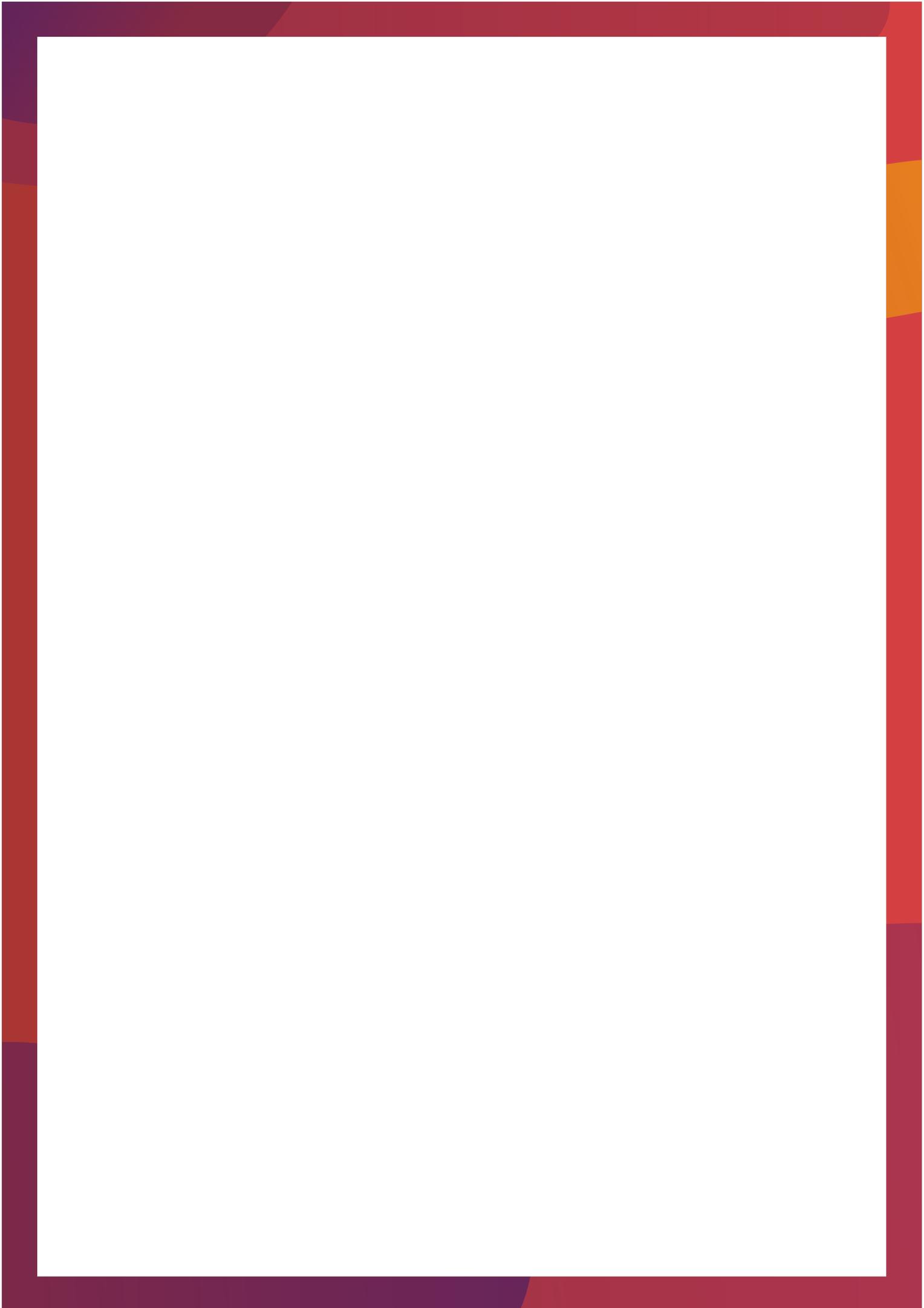
PERSONNELS EDUCATIFS

Embauche :

- Une monitrice-adjointe en CDI le 27/08/24
- Une monitrice-éducatrice en CDD du 01/01/24 au 05/07/24
- Une éducatrice spécialisée en CDD du 27/08/24 au 20/12/24 en remplacement d'une AES en congés maternité et en AM.

STAGIAIRES

- 2 stagiaires, éducateurs spécialisés 1^{er} année, ARFRIPS du 12 /11/24 au 17/12/24
- 1 stagiaire, moniteur éducateur 2^{ème} année, ARFRIPS du 02/05/24 au 17/12/24
- 1 stagiaire AES, CESAM de Geugnon du 08/04/24 au 13/11/24
- 1 stagiaire, monitrice éducatrice 2^{ème} année, ARFRIPS du 02/04/24 au 14/06/24
- 1 stagiaire, éducatrice spécialisée, 3^{ème} année, ARFRIPS du 01/01/24 au 05/04/24



CONCLUSION

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2025

Dans la perspective du développement d'un projet de dispositif protection de l'enfance, associant l'internat Favre, l'internat Mauchamp et le SAMNA, nous percevons bien la pertinence mais également la possibilité d'un travail en transversalité en mutualisant les pratiques et moyens. En effet, deux des trois établissements composant le Dispositif Protection de l'Enfance de l'association, sont basés sur le même site et donc, dans une grande proximité.

La démarche de réécriture du projet d'établissement prévue en 2025, va venir en soutien du processus de changement engagé et sera l'occasion de reprendre les fondamentaux (valeurs, cadre réglementaire, projet associatif...), revoir notre organisation et formaliser nos pratiques. Nous allons également nous appuyer sur la forte expérience acquise par les équipes ces dernières années. Elles ont été fortes d'enseignements, notamment sur l'évolution du public accueilli. Nous nous appuyerons sur cette expérience pour le développement d'un nouveau projet.

Comme indiqué plus haut, le constat fait ces dernières années d'un effectif éducatif stable et engagé, nous permet de nous projeter sereinement vers l'organisation de temps d'échange et de réflexion pour l'amélioration de notre organisation. Nous constatons également que l'évolution des publics que nous accueillons, avec une augmentation de comportements reflétant des troubles psychologiques chez les jeunes, nous amène à identifier nos limites pour apporter une réponse adaptée à ce public. L'absence d'un temps de psychologue au sein de l'institution nous limite clairement dans notre capacité à proposer des diagnostics de situation complets, et bien sûr, des mesures éducatives à organiser afin de répondre aux besoins.

En outre, la tension sur le recrutement des personnels de notre secteur associée à l'isolement de l'établissement nous incite à développer des stratégies pour le recrutement et la fidélisation d'un personnel formé à l'accueil de stagiaires éducateurs dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, ainsi que la possibilité de gratification de certains d'entre eux, représentent des atouts majeurs pour la sécurisation des modalités d'accueil et la stabilité de l'équipe.

Concernant l'activité, nous n'avons pas atteint nos objectifs sur l'année 2024, ce qui s'explique par la diminution du nombre de demandes adressées par les prescripteurs. Une stratégie de communication sera mise en place dès le début de l'année 2025 afin de sensibiliser nos prescripteurs au projet de l'internat et souligner la plus-value de ce dispositif, en soutien des mesures déjà mobilisées pour les familles (AEA, AEMO...). De plus, nous allons modifier les modalités d'inscription au sein des internats, afin d'ouvrir notre accueil tout au long de l'année et non plus uniquement lors des phases dites « de campagne d'inscription », ouvertes de mars à juin.

Le travail avec les familles reste également un axe essentiel du projet d'établissement. Nous devons poursuivre cet effort, notamment par la formalisation d'un CVS ou tout au moins, d'un dispositif structuré permettant l'engagement des familles et des jeunes accueillis à la vie de l'établissement.

En outre, l'association a, en 2023, engagé un travail de réécriture des fiches métiers pour l'ensemble des professionnels. En 2024 ces fiches métiers ont été déclinées en fiches de postes. Ces dernières ont été soumises aux équipes afin qu'elles puissent faire des propositions d'ajustement aux spécificités de leurs missions au sein de l'internat. Ce travail sera finalisé en 2025.

Les perspectives pour 2025 s'inscrivent dans la continuité des pratiques déjà bien installées à l'internat Mauchamp. Nous devons néanmoins nous attacher à renforcer des pratiques éducatives, notamment par le biais d'une ouverture plus importante au réseau local, le développement du partenariat avec les services habilités, l'engagement dans un projet de dispositif en soutien à la mise en œuvre des parcours du public accueilli. La rédaction du projet du dispositif de protection de l'enfance, en lien avec l'internat social Favre et le SAMNA permettra de renforcer la cohérence des accompagnements et de structurer une offre éducative mieux adaptée.